



Changement d'employeur (après un premier renouvellement de CS)

Par Ritou, le 18/11/2015 à 17:17

Bonjour,

En France depuis 2006, diplômé à l'ENSAPVS en 2013, j'ai fait mon changement de statut en 2014 (refus pour un poste d'architecte mais accepté en tant que conducteur travaux).

Aujourd'hui, la société pour laquelle je travaille depuis Juillet 2014 (CDI) vit de grosses difficultés depuis le début de l'année 2015 : activité partielle, pas de perspectives... Ma

responsable va quitter la société pour monter sa propre structure et me propose de la suivre d'où ma question : **est ce que je peux changer d'employeur ?? suis je obligé de garder le poste du changement de statut même s'il n'est plus sur ma carte séjour ?**

En vous remercions par avance pour vos réponses.

Rita